



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
Point 123 de l'ordre du jour

## Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

### Rapport de la Troisième Commission

*Rapporteuse* : Mme Katharina **Konzett-Stoffl** (Autriche)

1. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient et adopteraient leur programme de travail provisoire.
2. La Troisième Commission a examiné la question à sa 55<sup>e</sup> séance, le 20 novembre 2018<sup>1</sup>.
3. À sa 55<sup>e</sup> séance, la Commission était saisie d'un programme de travail provisoire de la Troisième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale ([A/C.3/73/L.67](#)).
4. À la même séance, le Secrétaire de la Commission a révisé oralement le point 1 du projet de proposition.
5. À la même séance également, la Commission a adopté son programme de travail provisoire pour la soixante-quatorzième session, tel qu'il figure dans le document publié sous la cote [A/C.3/73/L.67](#) et tel que révisé oralement, et a décidé de le transmettre à l'Assemblée générale (voir par. 6).

<sup>1</sup> Voir [A/C.3/73/SR.55](#).



## **Recommandation de la Troisième Commission**

6. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

### **Programme de travail provisoire de la Troisième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, présenté par le Président**

- Point 1. Développement social :
- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ;
  - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.
- Point 2. Prévention du crime et justice pénale.
- Point 3. Contrôle international des drogues.
- Point 4. Promotion des femmes.
- Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant ;
  - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
- Point 6. Droits des peuples autochtones :
- a) Droits des peuples autochtones ;
  - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.
- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme ;
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ;
  - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.
- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;
  - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.

- Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme.
  - Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.
  - Point 12. Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.
  - Point 13. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
-